



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 71
- présents suppléants : 3
- procurations : 8
- votants : 82
- suffrages exprimés : 82
- abstentions : 0

DELIBERATION n° 2026/052

**L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents titulaires/suppléants :** Mathieu CONSTANZA, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Philippe SOLANS, Frédérique BERNIGOLE, Francis ESCUDE, William COCHET, Viviane BARBAZAN, Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Pierre DUBARRY, Véronique CABANAC, Jean-Philippe PEREZ suppléant de Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU suppléant de Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISITTO suppléant de Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christine MAS, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Yves PÉRÉ, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Didier FAVARO

**Titulaires ayant donné procuration :** Maryvonne HEGUY à Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS à Philippe SOLANS, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Fabienne ALMERAS à Christophe CAILLEAUX, Patrick ABADIE à Joëlle ABADIE, Robert MONZANI à Aurélie RABEJAC et Isabelle FOUQUET à Elisa PANOFRE.

**Absents excusés :** 0

**Objet : Fixation du nombre de membres du CIAS des Baronnie**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L2121-21,

**Vu** l'article 43 de la loi Notre du 7 août 2015,

**Vu** l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la nécessité de désigner des délégués de la communauté de communes au sein du CIAS,

Le CIAS des Baronnie assure la gestion de la MARPA située à Bourg-de-Bigorre.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260410-2026-052-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Le CIAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion pour toute la durée du mandat intercommunal.

Il est présidé de plein droit par le Président de la CCPL.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil communautaire.

Les membres élus par le conseil de communauté et les membres nommés par le président de la communauté de communes le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil communautaire et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le conseil communautaire doit donc fixer le nombre de membres du conseil d'administration, en respectant le principe de parité entre les membres élus et nommés au sein de la société civile.

Lors de la dernière mandature, le conseil d'administration du CIAS comportait, en plus du Président, 6 administrateurs élus et 6 administrateurs issus de la société civile.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler cette composition.

L'élection des administrateurs élus se fera au prochain conseil communautaire.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (82 pour)**

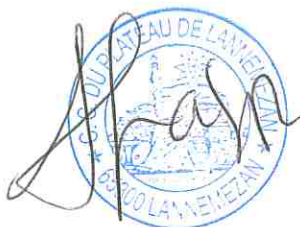
### DECIDE

**De fixer à 13 le nombre de membres du conseil d'administration du CIAS des Baronnie, avec le Président de la communauté de communes (Président de droit), 6 membres élus par le conseil communautaire et 6 membres nommés par le Président.**

Le Président  
Laurent LAGES



La secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 15 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260410-2026-052-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.